

Au 31 mars 1949, les 192,624 pensions servies occasionnent une dépense annuelle de \$91,629,690. La statistique de 1941 figure au tableau 3.

3.—Pensions servies le 31 mars 1941-1949

NOTA.—Les chiffres de 1918-1940 figurent à la p. 907 de l'Annuaire de 1945.

Année terminée le 31 mars	Aux personnes à charge		Pour invalidité		Total	
	Pensions	Montant	Pensions	Montant	Pensions	Montant
	nombre	\$	nombre	\$	nombre	\$
Première guerre mondiale						
1941.....	17,941	10,539,876	79,204	29,058,304	97,145	39,598,180
1942.....	17,730	10,484,192	77,971	28,194,967	95,701	38,679,159
1943.....	17,549	10,457,012	76,625	27,354,865	94,174	37,811,877
1944.....	17,243	10,389,778	75,244	26,595,094	92,487	36,984,872
1945.....	17,221	10,597,308	73,863	26,543,361	91,084	37,140,669
1946.....	16,982	10,606,770	72,396	26,523,887	89,378	37,130,657
1947.....	16,799	10,647,524	70,803	25,957,054	87,602	36,604,578
1948.....	16,510	10,502,877	69,390	25,507,254	85,900	36,100,131
1949.....	16,272	12,839,080	67,821	31,335,621	84,093	44,174,701
Seconde guerre mondiale						
1941.....	319	262,592	319	76,682	638	339,274
1942.....	929	695,465	1,291	409,556	2,220	1,105,021
1943.....	2,748	1,949,128	3,917	1,362,110	6,665	3,311,238
1944.....	5,332	3,794,258	7,281	2,693,855	12,563	6,488,113
1945.....	11,419	8,333,406	15,506	5,382,842	26,925	13,716,248
1946.....	16,839	11,982,717	36,454	11,402,255	53,293	23,384,972
1947.....	17,600	12,027,726	70,633	20,676,689	88,233	32,704,415
1948.....	17,654	11,564,311	86,309	25,316,487	103,963	36,880,798
1949.....	17,693	13,129,054	90,838	34,325,935	108,531	47,454,989

Des renseignements relatifs aux réclamations pour service en temps de paix, aux pensions et allocations de guerre pour les civils et aux gratifications pécuniaires pour bravoure sont donnés aux pp. 1199-1201 de l'Annuaire de 1948-1949.

Extension du régime canadien des pensions aux anciens combattants de Terre-Neuve.—Conformément aux conditions de l'Union, le Canada est convenu d'accorder aux anciens combattants de Terre-Neuve et aux personnes à leur charge les mêmes bénéfices de pension dont jouissent les anciens combattants canadiens dans les mêmes circonstances.

Toutes les allocations en vigueur à Terre-Neuve à la date de l'Union, soit le 31 mars 1949, ont été révisées par la Commission canadienne des pensions, qui a pris des mesures pour que les premiers chèques en fonds canadiens atteignent les pensionnés à la fin d'avril 1949.

Pour la commodité des anciens combattants de Terre-Neuve et des personnes à leur charge, la Commission a établi à Saint-Jean un bureau régional comprenant un médecin examinateur et son personnel. Le bureau s'occupe des enquêtes, recherches, examens médicaux, etc., intéressant Terre-Neuve.

Bureau des vétérans.—Le Bureau des vétérans fut institué en 1930 pour aider le requérant d'une pension d'invalidité de guerre et soumettre sa demande à la Commission canadienne des pensions. (Voir l'Annuaire de 1947, p. 1196.) Les services du Bureau sont gratuits et ses avocats aident non seulement les anciens membres des forces militaires, mais aussi les personnes qui ont droit à une pension d'invalidité en vertu de la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Dans presque tous les appels, les requérants sont représentés par un avocat du Bureau.